



SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SECTION LOCALE 1244 SCFP FTQ
C. P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

ASSEMBLÉE D'INFORMATION SUR L'ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LA PLAINTÉ DÉPOSÉE EN 1996

Date : Mercredi 27 février 2008
Heure : 11h30 à 14h00
Salles : Salle K-500 du Pavillon Roger Gaudry
Salle 2135 de la Faculté de médecine vétérinaire

Assemblée simultanée à Montréal et à St-Hyacinthe

***Vous êtes autorisés à vous absenter sur le temps de travail
pour assister à cette assemblée d'information***

Pour les campus Longueuil, Laval, Lanaudière

Les personnes qui veulent participer à cette assemblée
d'information peuvent venir y assister à Montréal.

Pour les campus St-Hippolyte, Mont Mégantic, Trois-Rivières, Québec

Les personnes qui ont besoin d'information ou qui ont des questions
sont priées de téléphoner au 514 343 6111 poste 4384

**Cette assemblée d'information s'adresse à toutes les personnes
concernées par l'entente de principe, qu'elles soient personnes
plaignantes ou non.**

Seront présentes pour donner l'information et répondre à vos questions :

- *Annick Desjardins, avocate SCFP-Québec*
- *Athanassia Bitzakidis, avocate Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*
- *Les membres du comité d'équité salariale*
- *Les membres du Bureau syndical*

À noter :

Les personnes plaignantes qui désirent apporter leur bulletin de vote pour le remettre à la représentante de la Commission des droits de la personne pourront le faire. Il faut cependant que le bulletin soit dans l'enveloppe pré adressée de la Commission afin de sauvegarder la confidentialité.

Si vous avez des difficultés de transport, veuillez nous contacter au local du Syndicat, avant la tenue de l'Assemblée.